

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 10 mars 2022

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022. Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Brigitte Brocheton, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Hélène Ferro, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Delphine Laizet, Pierre Léger, France Stivil

Excusés : Guy Louchart (pouvoir à Pierre Léger), Christophe Trillaud (pouvoir à Christian Geardrix)

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h07, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal de réunion du 21 février 2022
- Fonds départemental d'aide aux communes (FDAC) pour la voirie. Demande de subvention – Délibération
- Soutien du département aux aménagement de sécurité routière au lieu-dit Maison Neuve. Demande de subvention – Délibération
- Action de solidarité en faveur de l'Ukraine – Délibération
- Adhésion au service remplacement du personnel au Centre de Gestion de la Charente – Délibération
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de réunion du 21 février 2022

Monsieur le maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Fond départemental d'aide aux communes (FDAC) pour la voirie. Demande de subvention – Délibération

Monsieur le Maire a transmis plusieurs devis pour des travaux de voirie dont la sécurisation de la D25 (chicanes définitives), la réfection de la VC3 et de la VC6.

Le montant des travaux pour la réfection des VC3 et VC6 se monte à 37725,92 €HT avec une possibilité de subvention FDAC de 5675,46 €.

Monsieur le maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Soutien du département aux aménagement de sécurité routière au lieu-dit Maison Neuve. Demande de subvention – Délibération

Une partie du montant des amendes de police routière du département peut être affectée à des travaux de sécurisation.

Le devis d'aménagement définitif des deux écluses en entrée et sortie de Maison Neuve, de celle de la rue de la Fontaine Fayon (VC101) et de l'aménagement de l'arrêt du bus se monte à 15967,50 €. Une subvention est possible à hauteur de 30 %.

Monsieur le maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Action de solidarité en faveur de l'Ukraine – Délibération

Monsieur le maire propose de voter une aide au profit de l'Ukraine d'un montant de 1 € par habitant. Au dernier comptage Vouzan compte 819 habitants.

Après un débat nourri, sur proposition du conseil, Monsieur le maire soumet au vote pour une somme arrondie à 1000 € qui sera versée au FACECO, fonds dédié du ministère des affaires étrangères afin de garantir son bon emploi.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Dès que des informations sur d'autres possibilités d'aide ou d'accueil de réfugiés seront disponibles, monsieur le maire les mettra à disposition.

Adhésion au service remplacement du personnel au Centre de Gestion de la Charente – Délibération

Ce service dont l'adhésion est gratuite permet de bénéficier de personnel de remplacement en cas d'absence d'un membre de l'équipe communale.

Ceci permettra de remplacer rapidement et avec les bonnes compétences un personnel en cas d'absence.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Questions diverses

- Point sur la laverie : Un service de repassage et de couture pourrait se greffer au projet. Une personne a présenté un dossier. Un service de ramassage/livraison à domicile est envisagé.
- Point sur le lotissement : Un début des travaux avait été annoncé pour avril-mai. Pas d'information pour l'instant.
- Point sur le restaurant scolaire : Un ultimatum a été donné aux entreprises pour une livraison au 4 avril 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.